

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 12 septembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 5 septembre 2018

<u>NOMBRE :</u>		<u>RESULTAT :</u>	
- de Conseillers en exercice :	16	- POUR :	12
- de Présents :	12	- CONTRE :	0
- de Représentés :	0	- ABSTENTION(S) :	0
- d'Absents excusés :	4		

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Claude VILLEMMAIN	M. Jean-Michel ROBERT	M. Philippe MASSEIN
M. Jean-Jacques DAUBRESSE	Mme Sophie LEHNER	M. Jean-Michel DARSONVILLE
M. Jean-Pierre BOSINO	M. Hervé ROBERTI	M. Didier ROSIER
M. Gérard WEYN	M. Abdelkrim KORDJANI	M. Eric MONTES

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-François DARDENNE	M. Jean-Luc DION
M. Karim BOUKHACHBA	M. Frédéric TANGUY

RAPPORT N°18B026

AVENANT N°6 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE PORTANT SUR LE PERIMETRE DE LA ZAC GOURNAY LES USINES A CREIL DANS L'OISE (60)

Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Oise en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de l'agglomération dénommée « Agglomération Creil Sud Oise » issue de la fusion de la Communauté de l'agglomération Creilloise et de la Communauté de communes Pierre-Sud-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le marché intitulé « Maîtrise d'œuvre (Paysagiste et Bureau d'études VRD) portant sur le périmètre de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain ZAC GOURNAY-LES-USINES à Creil dans l'Oise » transféré à la Communauté d'Agglomération Creilloise le 4 octobre 2016 par avenant n°5,

Vu la délibération n°17C009 du Conseil communautaire en date du 18 janvier 2017 donnant délégation de pouvoirs au Bureau,

Considérant que :

Le marché intitulé « Maîtrise d'œuvre (Paysagiste et Bureau d'études VRD) portant sur le périmètre de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain ZAC GOURNAY-LES-USINES à Creil dans l'Oise » a été transféré à la Communauté d'Agglomération Creilloise par la SEQUANO le 4 octobre 2016 suite à la clôture de la concession d'aménagement (avenant n° 5).

Le montant initial de ce marché de 500 696,85 € H.T. avait été porté par 3 avenants successifs à la somme de 584 351,68 € H.T. par la SEQUANO (+ 16,7%).

Il porte sur les travaux d'aménagement de l'ensemble des îlots de la ZAC.

Les aménagements des îlots OA1, OA2, OA4 et OA5 sont achevés. L'aménagement de l'îlot OA3 est abandonné, l'ACSO n'ayant pas la maîtrise foncière complète du site. Le présent avenant porte sur la rémunération de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des îlots OA6 et OA7.

Les financements de l'ANRU s'achevant en juin 2019, l'ACSO prévoit de finir l'aménagement de la place FICHET (OA7) et d'aménager la rue du Port ainsi qu'une partie du quai d'Aval et de la rue Jean Jaurès à cette date (OA6). Le périmètre d'étude de la maîtrise d'œuvre est réduit de 40% sur ces deux derniers secteurs.

Cela entraîne :

- La modification du délai d'exécution ;
- La modification du périmètre d'intervention du maître d'œuvre sur l'îlot OA6 ;
- La reprise des études d'aménagement au niveau PRO pour intégrer les préconisations du plan guide réalisé par ANMA et les contraintes GRT Gaz suite à une demande d'autorisation de travaux du concessionnaire déposé en 2017 ;
- L'établissement de la rémunération définitive du maître d'œuvre à partir de l'estimation financière au niveau PRO sur les îlots OA6 et OA7.

Les études niveau PRO ont été reprises en 2 temps sur les secteurs OA6 et OA7 :

En juin 2017 - Phase 1 : OA7 - Place FICHET partielle et OA6 - Quai d'Aval et Jean Jaurès partiels

En juin 2018 - Phase 2 : OA7 - Place FICHET et OA6 - Rue du Port complète, Quai d'Aval et Jean Jaurès partiel

	Montant initial du marché	Montant des travaux chiffrés niveau PRO Phase 1	Montant des travaux chiffrés niveau PRO Phase 2	Montant des travaux actualisés niveau PRO
OA6	1 081 467,69 € H.T.	300 000 € H.T.	1 006 248 € H.T.	1 306 248 € H.T.
OA7	1 036 246,15 € H.T.	1 285 294,27 € H.T.	236 545 € H.T.	1 521 839,27€ H.T.
Total OA6/7	2 117 713,85 € H.T.	1 585 294,27 € H.T.	1 242 793 € H.T.	2 828 087,27 € H.T.

Soit une augmentation du montant des travaux de 710 373,42 € H.T. par rapport à l'enveloppe prévisionnelle des travaux.

La rémunération provisoire de la maîtrise d'œuvre est calculée sur un taux de rémunération de 6,5% réparti comme suit :

- DIAG, ESQ, AVP : 2,35%
- PRO, ACT, VISA, DET, AOR : 4,15%

Les études en phase DIAG, ESQ, AVP et PRO ont été rémunérées par la SEQUANO.

A la demande de l'ACSO, la maîtrise d'œuvre a repris partiellement les études PRO. Le taux de rémunération a été négocié avec le maître d'œuvre.

La rémunération du Maître d'œuvre est calculée en appliquant un taux de 3,37% sur la majoration du montant des Travaux.

Travaux OA6/OA7	En € H.T.	Taux de rémunération	Rémunération du Maître d'Œuvre
Majoration du montant des Travaux	710 373,42	3,37%	23 939,58 €
Dont			
OA6	224 780,31		7 575,10 €
OA7	485 593,12		16 364,48 €

La ventilation concernant les autres secteurs restant inchangée, le montant de la rémunération est dorénavant de 608 291,27 € H.T. :

Secteur	Rémunération en € H.T.
OA1	28 192,26
OA2	31 853,3
OA3	26 845,18
OA4	120 247,39
OA5	225 351,56
OA6	77 850,50
OA7	97 931,08

La répartition entre la part SEQUANO et la part ACSO est la suivante :

Secteur	Rémunération en € H.T.	Part SEQUANO	Part ACSO
OA1	28 192,26	28 192,26	
OA2	31 853,3	31 853,3	
OA3	26 845,18	26 845,18	
OA4	120 247,39	89 010,91	31 236,48
OA5	225 351,56	225 351,56	
OA6	77 850,50	56 265,31	21 605,19
OA7	97 931,08	54 638,60	43 292,48
TOTAL	608 291,26	512 157,12	96 134,15

La rémunération de la Maîtrise d'œuvre est augmentée de 4,78% :

	Total € H.T.	Total € T.T.C.	% augmentation
Montant initial	500 696,85	599 706,62	
Avenant 1	55 131,04	65 936,72	+ 11,01
Avenant 2	15 951,86	19 078,42	+ 3,18
Avenant 3	12 571,93	15 086,79	+ 2,51
Avenant 4	0	0	
Avenant 5	0	0	
Avenant 6	23 939,58	28 727,50	+4,78
Total	608 291,26	728 536,05	+21,48%
Part ACSO	96 134,15		
Part SEQUANO	512 157,12		

Les crédits sont pour partie inscrit au BP 2018 et seront inscrit pour partie au BP 2019 du Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire, à l'UNANIMITE,

DECIDE :

- d'autoriser le Président de l'Agglomération Creil Sud Oise à signer l'avenant n° 6 au marché de « Maîtrise d'œuvre (Paysagiste et Bureau d'études VRD) portant sur le périmètre de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain ZAC GOURNAY les USINES à Creil dans l'Oise » pour un montant de 23 939,58 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

LE PRESIDENT,

Par déléation,

Le Directeur Général des Services

Agathe LUCIANI

